



[www.rawette-mag.com](http://www.rawette-mag.com)

# Trois photographes en immersion pour révéler l'âme de la forêt .

## Résidence photographique en Gaume 2026

Nom: ASBL MAG-RAwette

Statut : Association loi 1901

Coordonnées : rue Royale, 63 - 6141 Forchies-la-Marche

Courriel : [info@rawette-mag.be](mailto:info@rawette-mag.be)

Responsable du projet : Philippe Vanoudenhove

### THÉMATIQUE

Trois photographes s'uniront autour d'un projet sensible et engagé. Ils partageront une résidence artistique en pleine forêt, au cœur de sa lumière, de ses bruissements et de sa mémoire vivante. Cette immersion sera une invitation à ralentir, observer, écouter, pour laisser émerger une vision intime et plurielle d'un territoire trop souvent contemplé de loin.

Pendant sept jours, ils vivront et créeront dans un lieu forestier préservé. Marches, silences, variations de lumière rythmeront leur travail. Chacun apportera son regard et sa sensibilité, avançant en écho avec les autres, animé par le désir de révéler ce qui échappe au regard pressé.

De cette expérience commune naîtra un livre photographique de 72 pages, poétique et contemplatif, intitulé L'Âme de la Forêt. Tiré en édition limitée, il réunira leurs images ainsi que des fragments de textes et de pensées glanés au fil des jours.

### DATE ET DUREE DE LA RESIDENCE

La résidence artistique se déroulera du **lundi 14 au dimanche 20 septembre 2026**. Elle aura lieu en Gaume, dans la région de Sainte-Cécile et Chassepierre, un territoire réputé pour la beauté de ses paysages et la sérénité de ses forêts.

Les participants seront hébergés en pension complète dans un gîte rural, au cœur de la nature. Les repas et le logement sont entièrement pris en charge afin de permettre à chacun de se consacrer pleinement au travail artistique et à l'expérience collective, dans un cadre simple, convivial et propice à la création.

Le transport est assuré par l'asbl organisatrice au départ de Charleroi. Les informations pratiques et les horaires seront communiqués aux participants avant le départ.

### MATERIEL A DISPOSITION

Chaque photographe devra apporter son propre matériel de photographie numérique. Durant toute la semaine, un graphiste et un photographe seront présents sur place afin d'assurer un accompagnement technique en matière de numérique et de guider l'orientation du projet, en tenant compte des profils et des sensibilités des trois participant(e)s sélectionné(e)s.



## FINALITÉ DU PROJET

Au cœur de cette démarche se trouve une conviction claire : le livre photographique n'est pas un simple objet imprimé, mais un espace d'expérimentation et d'écriture visuelle, où dialoguent récits sensibles et regards multiples. Rawette le conçoit comme un point de rencontre entre l'intime et le collectif, entre photographie et texte. La résidence artistique offre le cadre idéal pour déployer cette vision.

Les trois artistes sélectionnés y trouvent un temps et un lieu propices à la recherche, à l'échange et à la construction commune. Le dialogue et la collaboration nourrissent des projets de livres façonnés par les croisements de regards et les tensions créatives. Cette approche s'inscrit à contre-courant de la production accélérée, défendant une photographie pensée lentement, avec exigence et en coopération.

Par cette dynamique participative, Rawette ouvre la voie à de nouvelles voix et à des formes hybrides. La résidence devient un laboratoire d'invention et de transmission, dont chaque livre prolonge l'aventure humaine et artistique.

Ainsi, Rawette ne se contente pas de publier la photographie : elle l'accompagne dès son émergence. En renouvelant chaque année cette résidence collective, le magazine affirme son engagement : faire du livre photographique un véritable espace d'art et de partage.

## LE RÉSULTAT FINAL

À l'issue de la résidence naîtra **un livre photographique de 72 pages, à la fois poétique et contemplatif, intitulé L'Âme de la Forêt**. Conçu comme l'aboutissement de cette immersion, l'ouvrage réunira une sélection d'images réalisées durant le séjour, témoignant des regards croisés des trois artistes sur le territoire exploré.

Publié en édition limitée, le livre intégrera également des fragments de textes, des notes et des pensées recueillies au fil des jours. Ces éléments viendront accompagner les photographies et prolonger l'expérience sensible vécue sur place, en laissant apparaître les traces du processus créatif.

Parallèlement à la publication, une exposition composée de vingt photographies sera présentée. Cette sélection constituera un prolongement visuel du livre et servira de support de promotion pour le projet dans son ensemble, en offrant au public un accès direct et tangible au travail réalisé.



## CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'association et ceux de l'artiste, avec un planning prévisionnel sur les activités prévues pour la promotion du livre.

## CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

Pour postuler les candidates doivent :

Être un(e)photographe émergeant

Être agé(e) de plus de 18 ans

Justifier d'au moins un cursus lié à la pratique de la photographie

Résider en Belgique

Compléter le formulaire de candidature en présentant un projet de recherche-créations sur le thème «L'âme de la forêt».

## CONDITIONS

L'asbl MAG-RAWette intervient en tant que mécène dans la mise en œuvre de ce projet. À ce titre, elle en assure le financement, l'accompagnement et la promotion.

Son engagement couvre l'ensemble des frais liés à la résidence d'artistes : l'hébergement en pension complète, les coûts logistiques et le transport. L'objectif est de permettre aux trois photographes de se consacrer pleinement à leur travail de création, dans des conditions professionnelles et sereines.

L'asbl prend également en charge la conception éditoriale et l'impression du livre photographique, de la mise en page à la fabrication finale. Elle finance l'impression des tirages destinés à l'exposition afin d'assurer une présentation cohérente et qualitative du travail réalisé.

Enfin, MAG-RAWette assure la communication et la valorisation du projet. Elle mobilise ses partenaires médias et ses réseaux pour promouvoir la résidence, la publication et l'exposition, garantissant ainsi une visibilité optimale à l'ensemble de la démarche artistique.

**En contrepartie de leur participation à la résidence** et de leur engagement dans le projet collectif, chaque photographe recevra cinq exemplaires du livre issu de la production finale.

Il s'agira de la version imprimée du livre photographique de 72 pages, telle qu'éditée et diffusée officiellement. Ces exemplaires leur seront remis à l'issue de la publication, afin qu'ils puissent en disposer librement pour leur usage personnel, leur communication professionnelle ou leur diffusion auprès de leurs partenaires.



Le/la photographe demeure pleinement auteur et propriétaire de ses œuvres. À ce titre, il conserve l'ensemble de ses droits moraux et patrimoniaux sur les photographies réalisées dans le cadre de la résidence.

Toutefois, pour les besoins du projet collectif, il accorde à l'asbl MAG-RAWette une cession de droits d'exploitation à titre non exclusif, pour une durée de deux ans à compter de la publication du livre.

Cette cession est strictement limitée aux usages liés au projet : la promotion de la résidence, l'édition et l'impression du livre photographique, ainsi que la production et la diffusion des tirages réalisés dans le cadre de l'exposition et des actions de communication associées.

Au terme de cette période de deux ans, l'ensemble des droits d'exploitation revient pleinement au photographe, sans restriction.

## CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement au format PDF sur la plateforme [www.rawette-mag.com](http://www.rawette-mag.com)

Les candidats sont invités à le télécharger, à le lire attentivement et à le compléter dans son intégralité.

Une fois dûment rempli, le dossier devra être envoyé exclusivement par voie électronique, **avant le 1er juillet 2026**, à l'adresse suivante : [info@rawette-mag.be](mailto:info@rawette-mag.be)

Aucun envoi postal ne sera pris en compte.

Un jury constitué des membres du bureau de l'asbl MAG-RAWette examinera l'ensemble des candidatures reçues. À l'issue de cette sélection, trois lauréats seront désignés. Les candidats retenus seront informés par courriel le 10 juillet 2026.

Une rencontre sera ensuite organisée avec les trois lauréats et l'équipe du magazine, fin juillet ou début août 2026. Cette réunion préparatoire permettra de préciser les modalités de travail et d'organiser la résidence d'artistes, prévue du 14 au 20 septembre 2026.